

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « MSI TE RÉGALE ! »

Article 1 – Organisation

La société **MSI France** (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **MSI te régale !** », accessible via les réseaux sociaux **X et Facebook**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique :

- Résidant en **France métropolitaine** uniquement,
- Âgée de **18 ans minimum** à la date de participation,
- Disposant d'un accès à Internet et d'un compte valide sur au moins l'un des réseaux suivants : X, Facebook.

Sont exclus de la participation les membres du personnel de l'Organisateur ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au jeu-concours, le participant doit obligatoirement :

1. Se rendre sur le site officiel MSI via le lien indiqué dans la publication du concours,
2. Remplir un panier avec les produits MSI de son choix, dans la limite d'une valeur maximale de **1 500 € TTC**,
3. Effectuer une **capture d'écran du panier**,
4. Publier cette capture d'écran en commentaire avec le #MSITEREGALE sous l'un des posts officiels du concours publiés par MSI sur **X ou Facebook**.

Une seule participation par personne sera comptabilisée pendant toute la durée du jeu, tous réseaux confondus.

Toute participation incomplète, frauduleuse, non conforme au présent règlement ou ne respectant pas les modalités ci-dessus sera considérée comme nulle.

Article 4 – Dotation

Le jeu est doté d'un lot unique :

- **Le panier MSI du gagnant**, d'une valeur maximale de **1 500 € TTC**, tel que présenté sur la capture d'écran publiée lors de sa participation.

Si la valeur du panier dépasse 1 500 €, seuls les produits correspondant à cette limite seront pris en charge par l'Organisateur.

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transformable en espèces.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un **tirage au sort** sera effectué parmi l'ensemble des participations valides.

- Le tirage au sort aura lieu après la clôture du concours.
- **Le gagnant sera annoncé le 2 janvier 2026** sur les réseaux sociaux officiels de MSI.

Le gagnant sera contacté par message privé afin de confirmer son gain et transmettre ses coordonnées.

En l'absence de réponse sous un délai de 48h, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

Article 6 – Durée

Le jeu-concours se déroule du :

8 décembre au 24 décembre 2025 inclus.

Toute participation effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement des réseaux sociaux,

- Problème technique empêchant la participation,
- Erreur de manipulation du participant.

Les réseaux sociaux **X et Facebook** ne sont ni organisateurs ni parrains du jeu et ne pourront être tenus responsables.

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et la remise du lot, conformément au RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du règlement sera tranchée par l'Organisateur.

Jeu-concours organisé par MSI France – Décembre 2025